

CAHIER DES CHARGES **CONCOURS PHOTO-VIDÉO** *Souvenir Pierre Dumoulin*

Mis à jour en mai 2018



Quel cyclotouriste ne s'est jamais arrêté au détour d'un chemin pour capter dans sa boîte à image, un paysage remarquable, une scène de la vie quotidienne. Parce que la photographie et la vidéo font partie intégrante du cyclotourisme, la Fédération française de cyclotourisme organise chaque année un concours ouvert à tous, autour d'un thème donné.

RÈGLEMENT DU CONCOURS ANNUEL

ARTICLE 1

La Fédération française de cyclotourisme organise chaque année un concours photo-vidéo réparti en quatre catégories :

- Papier noir et blanc ;
- Papier couleur : argentique (origine négatif) ou numérique ;
- Diaporama : origine argentique ou numérique - ou dupliqué sur CD-Rom / clé USB ;
- Des réalisations vidéo peuvent également être présentées sous forme de DVD.

ARTICLE 2

Ce concours est exclusivement ouvert et réservé à tous les licenciés de la Fédération.

ARTICLE 3

Aucun droit de participation n'est perçu.

ARTICLE 4

Le sujet du concours est fixé chaque année par le Comité directeur de la Fédération française de cyclotourisme sur proposition de la commission Photo-vidéo.

Il est publié dans la revue fédérale *Cyclotourisme*. Les diaporamas et vidéos bénéficient d'un sujet libre se rapportant au cyclotourisme. L'auteur abandonne ses droits pour utilisation dans les publications fédérales.

ARTICLE 5

Les épreuves sont jugées par un jury de cinq personnes dont trois sont membres de la commission Photo-vidéo. Les membres du jury et de la commission ne peuvent participer au concours.

ARTICLE 6

Il sera établi un classement par catégorie. Chaque participant ne devra présenter qu'une seule réalisation par catégorie, les images devant être différentes d'une catégorie à l'autre. En outre, chaque participant s'engage à ne présenter que des réalisations personnelles et récentes.

ARTICLE 7

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix en cas d'insuffisance de qualité des réalisations.

ARTICLE 8

Les meilleurs clichés seront publiés dans la revue *Cyclotourisme*. Les membres de la commission se réservent la possibilité de conserver ou d'établir un duplicata en vue de l'intégration du cliché dans la photothèque fédérale. Les clichés seront retournés aux participants qui en feront la demande. Ces derniers fourniront une enveloppe timbrée à leur adresse. Elle sera à insérer avec le bulletin de participation.

Les films vidéo / DVD pourront être aussi dupliqués et intégrés à la médiathèque fédérale.

ARTICLE 9

Toutes les photos noir et blanc ou couleurs (origine argentique ou numérique) seront tirées sur papier au format 15 x 20 cm ou approchant. Les envois ne pourront pas être faits via Internet ou CD-Rom.

ARTICLE 10

Deux sujets sont proposés chaque année :

- a) un sujet imposé statique annuel.
- b) un sujet « libre » ayant trait au cyclotourisme en action.

Pour les diaporamas et vidéos (origine argentique ou numérique), la durée devra être comprise entre cinq et dix minutes, la bande son est obligatoire.

ARTICLE 11

Les prix se présentent sous la forme de valeur correspondant aux 1^{er}, 2^e et 3^e prix de chaque catégorie. Chaque participant recevra le prix de son meilleur résultat. Les prix ne sont pas cumulables. Les jeunes participants âgés de moins de dix-huit ans pourront se voir récompenser d'un prix spécial.

MODALITÉS

Chaque réalisation devra comporter un titre et un pseudonyme choisis par le participant. Les envois doivent être accompagnés d'une enveloppe cachetée portant extérieurement le pseudonyme choisi par le concurrent.

Dans cette enveloppe, celui-ci aura placé le bulletin de participation découpé dans les revues *Cyclotourisme* de juin et septembre et dûment rempli. Dans celle-ci, le participant devra préciser son âge.

Les réalisations sont à faire parvenir avant le 10 octobre 2018 à :

Aimé Galdin – BP 51 – 21850 Saint-Apollinaire
La participation au concours est prise en compte pour le Challenge de France.